

Quel potentiel de production pour les nouvelles variétés de vigne en Nouvelle-Aquitaine ?

Le choix de la variété de vigne cultivée est un levier majeur pour répondre aux enjeux actuels et à venir de production.

La filière viticole adapte constamment sa production aux opportunités et contraintes actuelles et de demain, qu'elles soient d'ordre sociétal ou environnemental.

Une des solutions envisagées par la filière vitivinicole est le recours aux variétés résistantes aux principales maladies cryptogamiques (mildiou et oïdium) et à des cépages identifiés comme plus tolérants au changement climatique.

Plusieurs mesures récentes telles que la directive INAO « variétés d'intérêt à fin d'adaptation » pour les AOP ou la modification de l'encépagement autorisé dans les cahiers des charges de IGP conduisent la filière à s'interroger sur l'adoption de ces nouvelles variétés de vigne.

Le projet NOVANA, mis en œuvre par le Vinopôle Bordeaux-Aquitaine et ses partenaires régionaux vise à étudier les potentiels agronomiques, œnologiques ainsi que les caractéristiques sensorielles des variétés résistantes et des cépages adaptés au changement climatique implantés ou en cours de développement dans le vignoble de Nouvelle-Aquitaine.

Les variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium

En 2013, le patrimoine viticole Français est riche de 342 variétés inscrites au catalogue officiel. Parmi ces dernières, on compte 243 cépages de cuve dont 20 hybrides producteurs directs. La plupart des vins produits en France sont issus de la vinification de cépages issus de l'espèce *Vitis Vinifera* nécessitant une protection phytosanitaire importante contre le Mildiou et l'Oïdium. Sans cette protection, les pertes quantitatives comme qualitatives peuvent être importantes. Cependant, la protection phytosanitaire de la vigne présente de nombreux effets négatifs :

- 35 000 tonnes de matières actives appliquées sur 3% de la SAU (environ 20% des produits appliqués en France)
- Plus de 220 millions d'euros par an
- Conséquences potentielles de certains produits sur l'environnement et la santé humaine
- Apparition de souches de champignon (dont mildiou et oïdium) résistantes aux fongicides
- Craintes sociétales liées à l'utilisation des préparations phytopharmaceutiques de plus en plus importantes (plaintes de voisinage, risques pour les salariés...)

Ces éléments ont entraîné, il y a 20 ans, une dynamique de création variétale visant à permettre une résistance durable au Mildiou et à l'Oïdium et de bonnes aptitudes culturales et œnologiques au regard des besoins des grandes régions viticoles françaises.

Ces nouvelles variétés ont été obtenues par de nombreux croisements entre différentes variétés. Les candidats choisis pour les expérimentations actuelles présentent plusieurs gènes de résistances aux maladies fongiques et des qualités œnologiques proches des cépages normalement utilisés.

Le programme français RESDUR a ainsi par exemple conduit à l'obtention des variétés Floreal, Voltis, Artaban et Vidoc et le programme Suisse à la variété Divico.

L'historique récent d'inscription des variétés est donné dans l'encart.

Après obtention de ces variétés, l'objectif est aujourd'hui de mieux comprendre leur potentiel agronomique et œnologique pour les intégrer dans la production de chaque région. Plusieurs études et réseaux participatifs sont ainsi en cours dans les différentes régions viticoles françaises (Occitanie, Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Paca et Nouvelle Aquitaine avec nos travaux).

Au niveau réglementaire, la production et commercialisation de vin sont régies par deux conditions cumulatives en France :

- **Inscription** du cépage au catalogue officiel qui correspond à l'autorisation de commercialiser les bois et les plants. L'inscription est européenne.
- **Classement** du cépage en tant que variété de vigne à raisins de cuve.

La production de vin issu des variétés résistantes inscrites et classées est possible en VSIG ou en IGP après inscription au cahier des charges.

En AOP, la réglementation européenne a validé récemment l'intégration des cépages non *Vitis vinifera* dans les AOP. Des évaluations expérimentales des variétés inscrites vont pouvoir être réalisées par les viticulteurs le souhaitant avant inscription définitive des variétés d'ici 10 ans.

Historique d'inscription de variétés résistantes au catalogue français

- Avril 2017, 12 variétés d'obtention européenne sont classées définitivement au catalogue français :
Blancs : bronner, cabernet blanc, johanniter, muscaris, saphira, solaris, soreli et souvignier gris
Rouges : cabernet cortis, monarch, pinotin et prior
- 2018 : classement des 4 premiers Resdur (Voltis, Floreal, Artaban et Vidoc)
- 2020 : classement définitif du Sauvignac (CAL 6-04)
- Fin 2021 : classement de 5 Resdur (3 rouges ; Coliris, Lilaro, Sirano, 2 blancs ; Opalor, Selenor)



Les cépages d'adaptation au changement climatique

Chaleur excessive, sécheresse, évènements climatiques de forte intensité sont les conséquences directes du changement climatique. Celles-ci vont alors perturber le développement de la vigne et ce, de manière directe ou indirecte :

- Précocité de la phénologie et de la maturité, maturation sous de plus fortes chaleurs
- Modification de la composition des raisins (plus de sucres, moins d'acidité...)
- Modification du profil aromatique et polyphénolique des vins
- Migration des insectes/maladies

Pour faire face à cela, la filière s'interroge sur les cépages en provenance d'autres régions viticoles ou pays européens ou encore sur des cépages patrimoniaux auparavant écartés par manque de maturité, qui pourraient être plus adaptés aux conditions à venir que nos cépages actuels. De nombreux travaux, dont la plateforme Vitadapt de l'INRAE-ISVV ont permis d'identifier les caractéristiques de ces cépages et l'ODG Bordeaux en a choisi 6 pour être intégrés à son cahier des charges à titre expérimental :

- 2 cépages blancs : Alvarinho et Lilorila
- 4 cépages rouges : Touriga Nacional, Marselan, Arinarnoa, Castests



Alvarinho



Lilorila



Touriga Nacional



Marselan



Arinarnoa



Castests

Le projet régional NOVANA

L'objectif du projet NOVANA qui réunit la CA33, l'IFV, la CA24, AgroBioPérigord et Vignerons Bio de Nouvelle Aquitaine est de pouvoir via une approche territoriale, fournir des références régionales aux viticulteurs, dans leurs propres conditions de production, afin d'orienter les futurs choix de plantation, les itinéraires de vinification ainsi que d'identifier des objectifs produits cohérents.

L'évaluation des capacités œnologiques de ces variétés dans le contexte régional revêt un caractère complémentaire et essentiel pour la profession ; il s'agit de répondre aux questions essentielles pour la filière des vins de Bordeaux :

- quel comportement agronomique ? Précocité ?
- quel potentiel œnologique : qualité et typicité ?
- quelle serait la place de ces variétés en assemblage avec nos cépages locaux dans l'objectif de valider leur intégration au cahier des charges de nos AOP régionales ?

Le projet d'expérimentation NOVANA du Vinopôle Bordeaux-Aquitaine souhaite ainsi fournir des références sur ces nouvelles variétés sur le territoire Bordelais-Bergeracois-Marmandais.

Il a débuté en 2021 et doit se poursuivre sur 3 années avec le soutien financier du Conseil Régional.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Consulter [PI@ntgrape](https://plantgrape.plantnet-project.org/fr) : <https://plantgrape.plantnet-project.org/fr>

Pour en savoir + :

Maud-Isabeau FURET – mi.furet@girond.chambagri.fr – Chambre Agriculture de Gironde – 05 56 35 00 00

Charlotte ANNERAUD – charlotte.anneraud@vignevin.com – IFV pôle Nouvelle Aquitaine - 05 56 16 10 98

Emmanuel VINSONNEAU – emmanuel.vinsonneau@vignevin.com – IFV pôle Nouvelle Aquitaine - 05 56 16 14 08

Stéphane BECQUET – conseil@vigneronsbionouvelleaquitaine – Vignerons Bio de NA - 05 57 51 39 60

Camille DELAMOTTE – camille.delamotte@dordogne.chambagri.fr – Chambre d'Agriculture de Dordogne – 05 53 63 56 50

Alexandre BANNES – a.bannes@agrobioperigord.fr – AgroBio Périgord – 05 53 57 62 24